

FCPI – FIP Comment Souscrire

Toute décision d'investissement doit être prise après consultation du prospectus d'information (DICI)

Etape 1 : Bulletin de souscription à compléter

- Remplir la partie état civil,
- Nombre de parts et montant de la souscription (nombre entier),
- Mention manuscrite « lu et approuvé » ou autre si nécessaire.

Etape 2 : Règlement par chèque, virement ou prélèvement

- ATTENTION Votre(vos) chèque(s) doit(vent) être à l'ordre mentionné dans le(s) bulletin(s) de souscription incluant les frais d'entrée (jamais de chèque à notre ordre). Pour les co-souscriptions, les règlements réalisés par chèque devront être émis par un compte joint

Etape 3 : Domiciliation des parts

- Vous n'avez pas à ouvrir de compte titres. Toutefois, si vous choisissez la domiciliation des parts sur un autre compte titres que celui proposé par le dépositaire, joignez un relevé d'identité bancaire (RIB).
- Domicilier les parts sur votre compte titre habituel engendrera des **frais** (droits de garde).

Etape 4 : Fiche de connaissance client

- Renseignez, datez et signez (**obligatoire à chaque nouvelle souscription**)

Ce questionnaire, établi dans le cadre des dispositions de l'article L.533-13 du Code Monétaire et Financier, a pour objectif d'apprécier l'adéquation d'un investissement dans les FCPI et/ou FIP avec votre expérience en matière d'investissement, vos besoins, vos objectifs et votre situation financière.

Etape 5 : Document d'entrée en relation + Document RTO + Lettre de Mission

- Renseignez, datez et signez ces documents → **sauf si vous nous les avez précédemment retournés**

Etape 6 : Document à joindre

- Le dossier de souscription (si vous avez imprimé le bulletin de souscription : l'**exemplaire original**).
- Une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité (CNI ou passeport).
- Un justificatif de domicile (facture EDF, France Télécom, échéancier gaz, taxe d'habitation...) de moins de 3 mois
- Chèque à l'ordre du fonds ou copie de l'ordre de virement
- Fiche de connaissance client (**obligatoire**) + Document RTO + Lettre de Mission.

Etape 7 : Envoyez votre dossier complet de souscription à :

FCPI-enligne.com / DCGA
47 rue Poterne
21200 BEAUNE

CHARTE

- Respecter les dispositions réglementaires et la déontologie tant à l'égard de ses clients que de son environnement professionnel
- Agir avec loyauté, compétence et diligence au mieux des intérêts de ses clients
- Maintenir en permanence ses connaissances et ses compétences au niveau requis par l'évolution des techniques et du contexte économique et réglementaire
- S'enquérir de la situation de son client, de son expérience et de ses objectifs, afin d'avoir une approche patrimoniale globale pour formuler un conseil
- Avoir recours à d'autres professionnels quand l'intérêt du client l'exige
- Communiquer de manière appropriée les informations utiles à la prise de décision par ses clients, ainsi que celles concernant les modalités de sa rémunération
- Respecter le secret professionnel
- S'interdire de recevoir des fonds de ses clients en dehors des honoraires qui lui sont dus

Activités réglementées

• Conseil en investissements financiers

Conseiller en investissements financiers (CIF) adhérent de la Chambre nationale des conseils en gestion de patrimoine (CNCGP), association agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les conseils donnés en matière de conseil en investissements financiers sont rendus de manière non-indépendante et reposent sur une analyse suffisante des différents types d'instruments financiers et la rémunération se fait par honoraires ou par commissions sur les instruments financiers

Etablissements promoteurs de produits mentionnés au 1° de l'article L.341-3 du code monétaire et financier (notamment établissements de crédit, établissements de paiement, entreprises d'assurance et sociétés de gestion d'organismes de placement collectif) avec lesquels le CIF entretient une relation significative de nature capitalistique ou commerciale : néant

• Démarchage bancaire et financier

Notamment pour les opérations et services proposés par les établissements suivants : Vatel Capital, 123 IM, ODDO, Eiffel IG... (liste pouvant évoluer)

• Courtage en assurance dans la catégorie « b »

Courtier en assurance positionné dans la catégorie « b » n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et qui propose un service de recommandation personnalisée, en expliquant au client pourquoi, parmi plusieurs contrats ou plusieurs options au sein d'un contrat, un ou plusieurs contrats ou options correspondent le mieux à ses exigences et à ses besoins. Entreprises d'assurance avec lesquelles INVEST-enligne peut travailler et travaille : Suravenir, E-Cie Vie, Spirica..

Entreprises avec lesquelles il existe un lien financier (si le courtier détient une participation directe ou

indirecte égale ou > à 10 % des droits de vote ou du capital d'une entreprise d'assurance ou si une entreprise d'assurance détient une participation directe ou indirecte > à 10 % des droits de vote ou du capital du courtier) : néant.

• Transaction sur immeubles et fonds de commerce

Titulaire de la carte professionnelle n° CPI21012018000034122, délivrée par la CCI de Bourgogne et permettant l'exercice de l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce. Ne peut recevoir aucun fonds, effets ou valeurs

• Courtage en opérations de banque et en services de paiement

Établissement(s) de crédit, de financement ou de paiement représentant plus de 33% du chiffre d'affaires au titre de l'activité d'intermédiation en N-1 : néant.

Établissements avec lesquels il existe un lien financier (si le courtier détient une participation directe ou indirecte > à 10 % des droits de vote ou du capital d'un établissement de crédit, de financement ou de paiement) : néant.

Au titre de ses activités, DCGA peut percevoir des rémunérations, commissions en rapport avec la fourniture de la prestation de conseil, versés ou fournis par un tiers, sous réserve du respect des règles sur les avantages et rémunérations imposant l'information du client, l'obligation d'amélioration du service et le respect de l'obligation d'agir au mieux des intérêts du client. INVEST-enligne est directement rémunéré par les partenaires qui gèrent les produits qui vous sont conseillés ; à ce titre, il n'est pas indépendant. Il perçoit la totalité des rétrocessions portant sur les frais d'entrée ou de sortie (de 0 à 12% max), une quote-part des frais annuels de gestion (entre 0,10% et 1,5%). Le détail de notre rémunération vous sera indiqué dans la déclaration d'adéquation et de conseil.

DOCUMENT D'ENTREE EN PREMIERE RELATION - INVEST-ENLIGNE

Conforme à l'article 325-3 du Règlement Général de l'AMF et à l'article L520-1 du Code des Assurances

Modes de communication et Protection des données personnelle

INVEST-enligne communique avec ses clients par courrier, par email, par téléphone et par rendez-vous physique, au choix des clients.

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant. Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par DUPONT Julien en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD). Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement).

Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles. Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter à l'adresse j.dupont@dcga.fr.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par courrier postal.

Assurance professionnelle

Assurance en responsabilité civile professionnelle et garantie financière : MMA IARD Assurances Mutuelles, 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon - 72030 Le Mans cedex 9.

Litiges

En cas de litige ou de réclamation, les parties s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable. Vous pouvez adresser une réclamation à votre conseiller habituel qui disposera de 10 jours pour en accuser réception, puis de 2 mois à compter de sa réception pour y répondre.

A défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu saisir le médiateur de la consommation : pour le CIF : Le Médiateur de l'AMF, Madame Marielle COHEN-BRANCHE, 17 place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02 ou <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur> ; pour les autres activités : Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP), service médiation de la consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 PARIS

<https://www.cmap.fr/offre/un-consommateur/>

En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.

Autorités de tutelle

Au titre de l'activité de conseil en investissement financier : Autorité des marchés financiers (AMF) – 17 place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02. Au titre de l'activité d'intermédiaire en assurance et d'intermédiaire en opérations de banque et service de paiement : Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) – 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris cedex 09.

Je soussigné(e)
atteste avoir pris connaissance du présent document d'entrée en relation.

Fait à le

Signature de la cliente / du client :

Vous avez bien voulu nous consulter en qualité de conseil en gestion de patrimoine et nous vous remercions de cette confiance. A l'occasion d'un précédent entretien, nous vous avons remis le document d'entrée en première relation comportant les mentions prescrites par l'article 325-5 du règlement général de l'AMF et par l'article L521-2 du code des assurances. Cette lettre de mission a pour objet de définir et de contractualiser les conditions et les modalités de notre intervention.

1. MODALITES DE NOTRE PRESTATION

Lors de notre premier entretien, vous nous avez fait part des axes de réflexion qui vous semblent déterminants et sur lesquels vous souhaitez que nous portions l'accent compte tenu de vos objectifs patrimoniaux.

Afin de répondre à votre attente, nous vous proposons de :

- Vous fournir un service de recommandation personnalisée en assurance
- Vous conseiller dans les allocations d'actifs de vos placements financiers, assurance-vie, immobiliers
- Etudier les moyens de valoriser votre épargne, de préparer votre retraite ou de transmettre votre patrimoine
- Autre :

Votre patrimoine global ou vos objectifs de placement sont amenés à évoluer dans le temps. Pour cette raison, nous vous proposons de :

- Convenir d'un rendez-vous, lorsque vous le jugerez nécessaire, pour faire le point sur votre situation patrimoniale

Notre mission débutera à réception d'un exemplaire de la présente lettre de mission signée par vos soins.

Nous collecterons l'ensemble des éléments patrimoniaux qui nous permettra d'avoir connaissance de votre situation financière, de votre expérience et de vos objectifs en matière d'investissement. A réception complète des documents et informations nécessaires à notre mission, nous conviendrons d'un rendez-vous de présentation de nos préconisations.

Vous pourrez alors choisir de mettre en œuvre la stratégie que vous aurez retenue avec le ou les professionnels de votre choix. Nous espérons que vous nous accorderez votre confiance pour leur mise en œuvre.

2. MODALITES SPECIFIQUES A L'ACTIVITE DE CONSEILLER EN INVESTISSEMENTS FINANCIERS

Comme indiqué dans le document d'entrée en relation, si dans le cadre de notre mission nous devons vous prescrire des conseils en investissements financiers, ces conseils seraient fournis de manière non-indépendante. Ce conseil reposera sur l'analyse d'un éventail restreint des différents types d'instruments financiers ou services d'investissements proposés sur le marché. L'éventail se limite aux instruments

émis ou fournis par des entités avec lesquelles nous entretenons des liens étroits.

Vous trouverez dans notre document d'entrée en relation la liste des établissements promoteurs de produits avec lesquels le cabinet entretient une relation significative de nature capitalistique ou commerciale. Vous serez informé de toute modification de notre statut ou de toute actualisation de la liste des établissements promoteurs de produits avec lesquels notre cabinet entretient une relation significative de nature capitalistique ou commerciale.

Si notre relation était appelée à devenir durable, l'adéquation de nos recommandations serait examinée annuellement.

3. INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS ET LES STRATEGIES D'INVESTISSEMENTS PROPOSES

Le conseil qui vous sera rendu sera formalisé dans un document qui vous fournira des informations sur les instruments ou services financiers et les stratégies d'investissement proposés. Ce document précisera de quelle manière les propositions qui vous ont été présentées répondent à vos objectifs d'investissements et sont adaptées à votre situation. L'évaluation de l'adéquation relève de la responsabilité de votre conseiller. Conformément à l'article 325-6 du Règlement général de l'AMF, le document précité précisera également des orientations et des mises en garde appropriées sur les risques et caractéristiques de ces instruments et stratégies tels que les risques de perte en capital, la volatilité, la liquidité, etc.

4. COUTS ET REMUNERATIONS

Concernant le budget relatif à cette mission et compte tenu des problématiques évoquées lors de notre entretien, nous estimons que cette mission pourra être rémunérée par des commissions et/ou des rétrocessions de commissions versées par les établissements promoteurs de produits liés aux investissements que vous réaliserez par l'intermédiaire de notre cabinet.

Pour votre information, lorsque la prestation de conseil est suivie de la réalisation d'un investissement financier ou de la fourniture d'un service financier, vous êtes susceptible de supporter certains coûts et frais suivants :

- des coûts et frais liés aux services d'investissement : frais de dossier, de résiliation ou de transfert, honoraires de conseil ou de gestion sous mandat, frais de transaction, frais administratifs, droits de garde, certains droits ou taxes, frais de distribution, commissions liées aux résultats ;
- des coûts et frais liés aux instruments financiers : frais d'entrée et de sortie, frais de transaction, frais de gestion, frais administratifs, frais de distribution,

commissions liées aux résultats ou commissions d'intéressement.

5. INFORMATIONS SUR MODES DE COMMUNICATIONS

Dans le cadre de notre relation contractuelle, vous acceptez que les informations vous soient communiquées sur un support durable autre que le papier, notamment via votre mail.

6. CONFIDENTIALITE

En application de l'article 325-4 du règlement général de l'AMF, le cabinet s'abstient, sauf accord exprès, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients. Cette disposition ne pourra être opposée à la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine ou aux autorités de tutelle dans le cadre de leurs missions de contrôle.

7. DROITS ET OBLIGATIONS DES PARTIES

Il est ici précisé que la présente mission implique une obligation de moyens et non une obligation de résultats.

Lors de notre mission, nous pourrions être amenés à demander à vos conseils habituels, avec votre accord, de bien vouloir nous communiquer tous renseignements utiles. En outre, vous vous engagez par la signature de ce document à un devoir d'information et de coopération sincère et exhaustive.

Si notre relation était appelée à devenir durable, vous vous obligez notamment à répondre à nos sollicitations dont l'objet sera la mise à jour des informations qui nous sont nécessaires pour vérifier l'adéquation de nos recommandations dans le temps. Notre mission fera l'objet d'un renouvellement par tacite reconduction tous les ans. Chacune des parties pourra y renoncer après un délai de préavis d'un mois.

8. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant.

Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité de Conseil en Gestion de Patrimoine et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par Julien DUPONT en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD).

Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur les bases légales que sont votre consentement, la nécessité d'exécuter le présent contrat, et le respect de nos obligations légales, notamment en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Leur traitement a pour finalité de nous permettre de disposer des informations utiles et nécessaires vous concernant vous et vos proches pour assurer nos prestations

de conseil en investissement financier dans le cadre de nos relations contractuelles. Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Les informations collectées sont susceptibles d'être transmises à nos prestataires informatiques et, en cas d'intermédiation d'un produit, au fournisseur de celui-ci. Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter à l'adresse : contact@invest-enligne.com. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par courrier postal.

9. RECLAMATION/LITIGE

En cas de litige ou de réclamation du client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable. Le client pourra présenter sa réclamation à l'adresse du cabinet à son conseiller ou gestionnaire habituel qui disposera de 10 jours pour en accuser réception, puis de 2 mois, à compter de la réception de la réclamation, pour y répondre.

A défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu informer le médiateur de la consommation :

- Pour l'activité CIF (médiateur public) : L'AMF – L'Autorité des Marchés Financiers, Madame Marielle COHEN-BRANCHE, 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02 (<https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur>) ;

- Pour les autres activités (médiateur recommandé par la CNCGP) : Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP), Service Médiation de la consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 PARIS

En cas d'échec de la médiation, le litige pourra être porté devant les tribunaux compétents.

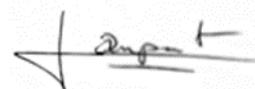
Fait en deux exemplaires originaux

le :

à :

Signature du client
précédée des nom et
prénom

Pour INVEST-enligne
DUPONT Julien



Avant de réaliser l'investissement, il est important d'évaluer votre niveau de connaissance des produits financiers, vos objectifs d'investissement et de s'assurer de la parfaite adéquation de ces produits à vos besoins. Le Conseiller en Gestion de Patrimoine doit être en mesure d'établir avec certitude l'identité de la personne souhaitant réaliser une opération, ainsi que sa situation patrimoniale. C'est pourquoi, il vous est demandé de répondre le plus précisément possible aux questions ci-dessous. L'AMF (l'Autorité des Marchés Financiers) et l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution), en collaboration avec l'organisme TRACFIN, contrôlent la bonne application des règles fixées par l'Article 561 du Code monétaire et financier. Le non-respect de ces obligations peut engager la responsabilité disciplinaire et pénale du Conseiller. Ainsi, il vous est demandé de compléter, dater et signer le questionnaire ci-après. Cette fiche est couverte par le secret professionnel (article L.511-33 du code monétaire et financier).

J'atteste que j'ai rempli ce document il y a moins d'un an et que ma situation personnelle et patrimoniale n'a pas changé depuis (si vous avez coché cette case, merci d'aller directement dater et signer la fin du document)

ETAT CIVIL
Personne physique
Vous :

Nom :

Nom de jeune fille :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

.....

Adresse personnelle :

.....

Code Postal : Ville :

Téléphone :

E-mail :

Nationalité :

 Résidence fiscale : France Autre :

 Régime de protection juridique : Oui Non

Si oui, préciser (tutelle, curatelle...) :

Si oui, représentant légal :

Votre conjoint / partenaire :

Nom :

Nom de jeune fille :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

.....

Adresse personnelle :

.....

Code Postal : Ville :

Téléphone :

E-mail :

Nationalité :

 Résidence fiscale : France Autre :

 Régime de protection juridique : Oui Non

Si oui, préciser (tutelle, curatelle...) :

Si oui, représentant légal :

SITUATION PROFESSIONNELLE
Vous :
 En activité Sans profession

Profession :

 Retraite / Chômage depuis le

Le cas échéant, profession ancienne :

 Etes-vous chef d'entreprise ? Oui Non

Si oui, dénomination de l'entreprise :

Forme juridique :

Adresse siège social :

Votre conjoint / partenaire :
 En activité Sans profession

Profession :

 Retraite / Chômage depuis le

Le cas échéant, profession ancienne :

 Etes-vous chef d'entreprise ? Oui Non

Si oui, dénomination de l'entreprise :

Forme juridique :

Adresse siège social :

SITUATION MATRIMONIALE
 Marié(e) Pacsé(e) Célibataire Veuf(ve) Divorcé(e) Union libre

 Date du mariage : Contrat de mariage : Oui Non Si oui, préciser le régime :

 Date du PACS : Convention de PACS : Oui Non Si oui, préciser le régime :

Date du divorce :

 Donation entre époux Donation au profit de vos enfants ou vos petits-enfants

SITUATION FAMILIALE

Nombre d'Enfants: dont à charge (y compris majeurs protégés) :

➤ **Informations complémentaires susceptibles d'influencer votre situation patrimoniale actuelle ou future** (évolution professionnelle, enfant, déménagement, achat, etc.).....

OBJECTIFS POURSUIVIS

 Objectifs poursuivis par le(s) souscripteur(s) : *plusieurs réponses possibles*
 Réduire impôts Valoriser un capital Epargner en vue d'un projet

 Diversifier portefeuille Constituer une épargne de précaution Préparer une retraite

 Autres :

SITUATION PATRIMONIALE

REVENUS ET PATRIMOINE

Revenus annuels du foyer fiscal	<input type="checkbox"/> < 50 k€ <input type="checkbox"/> de 50 à 100 k€ <input type="checkbox"/> de 100 à 150 k€ <input type="checkbox"/> > à 150 k€
Nature de vos revenus	<input type="checkbox"/> Salaires / Retraite <input type="checkbox"/> Revenus immobiliers <input type="checkbox"/> Dividendes <input type="checkbox"/> Autres, précisez :
Estimation globale de votre patrimoine (dettes exclues)	<input type="checkbox"/> < 500 k€ <input type="checkbox"/> de 500 à 1 000 k€ <input type="checkbox"/> de 1 000 à 2 000 k€ <input type="checkbox"/> de 2 000 à 5 000 k€ <input type="checkbox"/> > à 5 000 k€
Dettes	<input type="checkbox"/> < 500 k€ <input type="checkbox"/> de 500 à 1 000 k€ <input type="checkbox"/> de 1 000 à 2 000 k€ <input type="checkbox"/> de 2 000 à 5 000 k€ <input type="checkbox"/> > à 5 000 k€
Répartition de votre patrimoine	<input type="checkbox"/> Actifs financiers _____ % <input type="checkbox"/> Actifs immobiliers _____ % <input type="checkbox"/> Actifs professionnels _____ % <input type="checkbox"/> Autres (à préciser) _____ %
Résidence Principale	<input type="checkbox"/> Propriétaire sans emprunt <input type="checkbox"/> Propriétaire avec emprunt <input type="checkbox"/> Locataire
Tranche Marginale d'Impôt sur le revenu	<input type="checkbox"/> 0% <input type="checkbox"/> 11% <input type="checkbox"/> 30% <input type="checkbox"/> 41% <input type="checkbox"/> 45% <input type="checkbox"/> Ne sait pas
Etes-vous redevable de l'IFI ?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Charges et engagements financiers € Capacité d'épargne estimée €

RETRAITE ET PREVOYANCE

	Vous	Partenaire
Connaissez-vous la date prévisionnelle de départ à la retraite	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui, date :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui, date :
Disposez-vous d'un bilan de retraite ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Avez-vous mis en place des solutions de retraite complémentaire ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui lesquels :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui lesquels :

PERSONNE POLITIQUEMENT EXPOSEE (PPE) US PERSON

PERSONNE POLITIQUEMENT EXPOSEE (PPE)

Vous ou une personne de votre entourage exerce ou a exercé depuis moins d'un an une fonction politique, juridictionnelle ou administrative* ? Oui Non

Si oui, quelle fonction ? Dans quel pays ?

* Les fonctions concernées sont les suivantes : Chef d'Etat, chef de gouvernement, membre d'un gouvernement national ou de la Commission Européenne, membre d'une assemblée parlementaire nationale ou du parlement européen, membre d'une cour suprême, d'une cour constitutionnelle ou d'une autre haute juridiction, membre d'une cour des comptes, dirigeant ou membre de l'organe de direction d'une banque centrale, ambassadeur, chargé d'affaires, consul général et consul de carrière, officier général ou officier supérieur assurant le commandement d'une armée, membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une entreprise publique, dirigeant d'une institution internationale publique, créée par un traité.

DECLARATION US PERSON

Vous êtes citoyen des Etats-Unis d'Amérique Oui Non

Vous êtes résident fiscal des Etats-Unis d'Amérique Oui Non

Si oui, précisez ici votre numéro TIN ou SSN :

ORIGINE DES FONDS ET LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX

Les fonds que vous souhaitez investir proviennent-ils de comptes bancaires ouverts à votre nom auprès d'établissements bancaires agréés en France ? Oui Non

Les fonds versés dans le cadre de votre souscription proviennent de :

- Salaires, traitement Pensions, retraites Revenus fonciers Revenus de valeurs mobilières
 Epargne constituée Autre, précisez :

CONNAISSANCE EN MATIERE FINANCIERE ET PROFIL DE RISQUE

1. Quel est votre expérience des placements financiers en général ? *Une seule réponse*

- Je n'ai aucune expérience, c'est mon premier investissement
 J'ai déjà réalisé des placements et suivi en direct (gestion libre)
 J'ai déjà réalisé des placements avec un conseiller (gestion conseillée)
 J'ai déjà réalisé des placements financiers et confié un mandat à un professionnel (gestion sous mandat)

2. Depuis combien de temps effectuez-vous des placements financiers (hors livrets , PEL..) *Une seule réponse*

- 0-5 ans 5 et 10 ans 10 et 15 ans plus de 15 ans

3. A quelle fréquence suivez-vous vos placements ? *Une seule réponse*

- Quotidienne Hebdomadaire Mensuelle Annuelle Jamais

4. Connaissance des Produits financiers

Produits financiers	Niveau de connaissance Faible, moyen, bon	Déjà investit Oui ou Non	Nombre d'opération en un an		
			Aucune	< 5	> 5
Assurance Vie					
Produits défiscalisants (FIP FCPI, SOFICA...)					
Comptes titres PEA					
Obligations					
Immobilier financier (SCPI, SCI...)					
Produits structurés					
Groupements fonciers (Forestiers, Viticoles)					
OPCVM					
PER, PERP, Madelin...					
Actions					

4. Avez-vous déjà subi des pertes sur vos placements ?

- Non Oui Si oui, <10% 10 à 20% 20 à 30% >30%

4a . Si oui comment avez-vous réagi face à cette situation ?

- Vous avez liquidé ce placement en faveur d'un autre moins risqué ?
 Vous l'avez conservé car vous acceptez les fluctuations de valeurs
 Vous avez renforcé l'investissement car la valeur pourrait rebondir

4b. Et aujourd'hui que feriez-vous ?

Si baisse > 20 %

- je liquide (0 pt)
 je conserve (2 pts)
 je renforce (4pts)

Si hausse de 20%

- je prends mes gains et je liquide (0pt)
 je conserve en l'état (2 pts)
 je renforce avec un montant inférieur à l'investissement initial (3pts)
 je renforce avec un montant supérieur à l'investissement initial (4pts)

4c. Pour 10000 € investis, quelle moins-value accepteriez-vous ?

- Aucune (0pt) jusqu'à 500 € de baisse (1 pt) jusqu'à 1500 € de baisse (2pts)
 jusqu'à 3000 € de baisse (3 pts) plus de 3000 € (4 pts)

4d .Quel est le scénario qui vous correspond le mieux ?

- Peu de risque de perte en capital mais probabilité de gain faible (1pt) Des risques de perte en capital et une probabilité de gain moyen (2pts)
 Des risques de pertes significatives mais une probabilité de gain élevé (3pts)

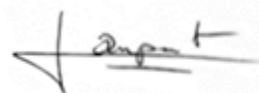
TOTAL DE POINTS : Correspondant à un profil :

- Sécuritaire (0-2) Prudent (3-5) Equilibré (6-9) Dynamique (10-12) Offensif (13-16)

Fait à Le

Signature du Client

Signature du Conseiller - DUPONT Julien - DCGA/ INVEST-enligne.com



FCPI NextStage DÉCOUVERTES 2022 - 2023

Bulletin de souscription

VOS INFORMATIONS

- NextStage AM (la « Société de Gestion ») adressera un **ACCUSÉ-RÉCEPTION** du bulletin de souscription et une **ATTESTATION FISCALE**.
- Le dépositaire (Société Générale) adressera un **AVIS DE L'OPÉRATION** pour confirmer la souscription et l'ouverture d'un compte-titres (si les parts sont inscrites en nominatif pur).
- Une fois par an : le dépositaire adressera un **RELEVÉ DE POSITION**.
- NextStage AM met à disposition, sur son site Internet, une **LETTRE D'INFORMATION SEMESTRIELLE** et un **RELEVÉ DES FRAIS ANNUEL** : <https://nextstage-am.com>

DATES LIMITES DE SOUSCRIPTION ET DE LIBERATION DES PARTS :

Réduction IR en 2023 acquise au titre des revenus de 2022	31 décembre 2022
Réduction IR en 2024 acquise au titre des revenus de 2023	31 décembre 2023

AVERTISSEMENT AMF

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de huit (8) ans, prorogeable pour deux périodes successives d'un (1) an, soit en principe jusqu'au 31 décembre 2030 (inclus) et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2032 (sauf cas de déblocage anticipés prévus dans le Règlement).

Le fonds commun de placement dans l'innovation est principalement investi dans des entreprises cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds commun de placement dans l'innovation décrits à la rubrique «profil de risques» du Règlement.

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

FCPI NextStage Découvertes 2022 - 2023 (le « Fonds »)

Bulletin de souscription

Agrément AMF du 06/09/2022 - n° FCI20220011

Fonds Commun de Placement dans l'Innovation - Article L.214-30 du Code Monétaire et Financier (« CMF »)

Réf NextStage AM :

Cachet ou nom du conseiller

DCGA / FCPI-enligne.com

47rue Poterne 21200 BEAUNE

03 80 24 75 15 - contact@fcpi-enligne.com

1. ÉTAT CIVIL

SOUSCRIPTEUR			CO-SOUSCRIPTEUR		
<input type="radio"/> M	<input type="radio"/> Mme	<input type="radio"/> M et Mme	<input type="radio"/> M	<input type="radio"/> Mme	<input type="radio"/> M et Mme
Nom			Nom		
Nom de jeune fille			Nom de jeune fille		
Prénom			Prénom		
Date de naissance			Date de naissance		
	Dép			Dép	
Ville de naissance			Ville de naissance		
Pays de naissance			Pays de naissance		
Nationalité			Nationalité		
Adresse fiscale			Adresse fiscale		
CP			CP		
Ville			Ville		
Pays			Pays		
Numéro Identifiant Fiscal (NIF)			Numéro Identifiant Fiscal (NIF)		
Situation de famille			Situation de famille		
Adresse mail			Adresse mail		

Joindre une pièce d'identité en cours de validité pour chaque souscripteur

Archivage électronique : j'ai noté que la Société de Gestion entend se réserver la possibilité de procéder à l'archivage électronique du présent bulletin de souscription. Cet archivage sera effectué sur un support, durable non réinscriptible, après numérisation des données (notamment sous format pdf), dans des conditions en garantissant la sécurité, l'intégrité et la fiabilité par rapport à l'original. En cas de litige, et conformément aux dispositions des articles 1316-1 et 1316-2 du Code civil, je reconnais la valeur probante de la copie issue du système d'archivage précité.

Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme : conformément à l'article L.561-45 du Code monétaire et financier, je dispose d'un droit d'accès aux données à caractère personnel recueillies et faisant l'objet d'un traitement aux seules fins du respect par la Société de Gestion et des personnes autorisées à la commercialisation de leurs obligations réglementaires en matière de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Je peux exercer ce droit auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Afin d'assurer la conservation des informations communiquées dans ce bulletin, celles-ci font l'objet d'un traitement informatique.

Protection des données personnelles :

Les responsables du traitement sont NextStage AM dont le siège social est situé au 19, Avenue George V, 75008 Paris.

Je prends note que les informations personnelles contenues dans le présent document ainsi que les informations qui seront recueillies ultérieurement feront l'objet d'un traitement de données personnelles de la part des responsables du traitement.

Les informations personnelles recueillies dans le cadre du présent document sont obligatoires pour l'établissement et la qualification de votre statut fiscal conformément aux réglementations applicables. Elles pourront, de même que celles qui seront recueillies ultérieurement, être utilisées par la Société de Gestion pour des besoins de gestion de la relation et notamment la sélection des risques, la prévention des incidents et fraudes, la connaissance du client et la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. Elles ne sont pas destinées à être utilisées à des fins de prospection commerciale.

Les informations portées sur ce formulaire font l'objet d'un traitement automatisé dont la conservation et l'utilisation seront effectuées conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (« RGPD »).

Les données à caractère personnel recueillies dans le cadre du présent bulletin de souscription le sont à des fins de connaissance du client et de gestion du Fonds Commun de Placement dans l'Innovation NextStage Découvertes 2022 - 2023. Le traitement de ces données est en effet nécessaire au traitement de toute souscription dans le Fonds, au suivi de celles-ci pendant la durée de celui-ci, et au respect des différentes obligations légales et réglementaires (notamment fiscales) y afférentes, notamment pour les finalités suivantes (les « Finalités ») :

- d'exécution de toutes les opérations liées au traitement de la demande de souscription, au suivi de celle-ci pendant la durée du Fonds, sur la base du présent contrat ;
- de gestion de la relation contractuelle, sur la base du présent contrat ; ;
- de la sélection des risques et prévention des incidents et fraudes, et connaissance du client en vertu de l'intérêt légitime du responsable du traitement ;
- de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme en vertu d'une obligation légale ;
- d'établissement et qualification du statut fiscal du souscripteur en vertu de la réglementation ; et
- plus généralement, du respect des différentes obligations légales, fiscales, réglementaires ou encore contractuelles.

L'ensemble des données collectées sont nécessaires à la validation du bulletin de souscription et l'absence de réponse aux éléments demandés dans le présent bulletin rendra impossible son traitement et le règlement-livraison des parts A correspondantes.

Ces données seront accessibles à Nextstage AM (en sa qualité de société de gestion du FCPI NextStage Découvertes 2022 - 2023), à Société Générale Securities Services (en sa qualité de Dépositaire du FCPI NextStage Découvertes 2022 - 2023), ainsi qu'à leurs salariés et éventuels prestataires en vue de satisfaire les Finalités.

Nextstage AM et Société Générale Securities Services (i) s'engagent, chacun en ce qui le concerne, à ne communiquer tout ou partie de ces données à un ou plusieurs tiers que pour les seules nécessités de la gestion du FCPI NextStage Découvertes 2022 - 2023, du suivi de tout ou partie des souscriptions, ou pour satisfaire aux obligations légales et/ou réglementaires et (ii) déclarent, chacun en ce qui le concerne, que ces données ne feront l'objet, de leur part, d'aucun transfert en dehors de l'Union Européenne, à l'exception de tout transfert visant à satisfaire une obligation légale et/ou réglementaire, qui impliquera nécessairement la mise en œuvre des garanties adéquates prévues par la réglementation en matière de protection des données personnelles.

Les données collectées seront conservées pendant toute la durée de vie du FCPI NextStage Découvertes 2022 - 2023 (et, le cas échéant, pendant toute la durée durant laquelle un souscripteur est susceptible de recevoir un versement au titre de sa souscription dans le FCPI NextStage Découvertes 2022 - 2023), augmentée du délai de prescription légale. Les éventuelles données faisant l'objet d'un archivage seront conservées dans les conditions prévues par le(s) texte(s) en vigueur.

Le souscripteur peut à tout moment, exercer son droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition pour motif légitime. Il peut également définir le sort de ses données en cas de décès, demander la limitation du traitement, exercer le droit à la portabilité de ses données, retirer son consentement lorsqu'il s'agit du fondement du traitement et introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle (CNIL). Ces droits s'exercent en écrivant, par lettre simple, à Nextstage AM (à l'attention du Délégué à la protection des données) et à Société Générale Securities Services (à l'attention du Délégué à la protection des données).

JE DÉCLARE adhérer au Fonds et à son Règlement en souscrivant des parts A du Fonds.

JE DÉCLARE être informé(e) de la possibilité de recevoir par e-mail, ou à défaut par voie postale, aux adresses indiquées dans la section «Etat civil» ci-dessus, sur simple demande écrite adressée à la Société de Gestion, le Règlement, le dernier rapport annuel et la dernière composition de l'actif du Fonds, et qu'en tout état de cause ces documents seront disponibles sur le site www.nextstage.com.

JE DÉCLARE reconnaître et consentir que la fourniture d'informations relatives au Fonds puisse se faire au moyen de communication électronique (courriels) à l'adresse indiquée dans la section «Etat civil» ci-dessus.

JE DÉCLARE que le distributeur s'est enquis de mes connaissances et de mon expérience en matière d'investissement, ainsi que de ma situation financière et patrimoniale et de mes objectifs en matière d'investissements financiers.

JE DÉCLARE :

Ne pas être une « Personne Américaine » (*) tel que ce terme est défini par le décret n°2015-1 du 2 janvier 2015 (la « Réglementation FATCA »)(**).

Ne pas être résident fiscal d'un pays autre que la France afin de permettre à la Société de Gestion de respecter la Réglementation CRS.

Dans le cas contraire, je suis résident fiscal de (pays) _____ . En ce cas, je contacte la Société de Gestion pour la réalisation de diligences complémentaires au titre de la réglementation CRS.

JE DÉCLARE être averti et accepter que la Société de Gestion ou l'Administrateur des titres pourra réaliser toute déclaration relative à ma souscription au regard de la Directive 2014/107/UE (la « Réglementation CRS ») relative à l'échange automatique d'informations dans le domaine fiscal, et au regard de la directive UE 2018/822 du Conseil du 25 mai 2018 (« Directive DAC 6 »).

JE DÉCLARE être averti que dans certains cas, la Société de Gestion est tenue de divulguer des informations sur le compte du titulaire du compte à tout gouvernement, organisme de réglementation, agence, autorité fiscale ou à toute autre autorité compétente afin de se conformer à ses obligations réglementaires en vertu du droit local.

JE M'ENGAGE à informer la Société de Gestion de toute modification de mon statut au regard des Règlements FATCA et CRS et notamment à informer la Société de Gestion en cas de changement de résidence fiscale dans les 90 jours suivant ce changement de situation. Si après la souscription des parts du Fonds, je venais à être qualifié de « Personne Américaine », **JE M'ENGAGE** à le déclarer dans les meilleurs délais à la Société de Gestion.

JE M'ENGAGE également à fournir à la Société de Gestion toute information requise conformément à la Réglementation FATCA que la Société de Gestion pourrait me demander. J'ai bien noté qu'à défaut de fournir ces informations, la Société de Gestion effectuera conformément à l'Article 11.3 du Règlement, une déclaration auprès de l'administration fiscale française, et qu'en conséquence des informations seront divulguées à cette dernière qui partagera ces informations avec le U.S Internal Revenue Service, administration fiscale américaine.

JE RECONNAIS être informé, et donne mon autorisation à cet effet, que, si je suis identifié en qualité de Personne Américaine au sens de la Réglementation FATCA ou comme résident fiscal d'un pays autre que la France, en l'absence de remise de la documentation requise au titre de l'application de ces réglementations, certaines informations me concernant(***) seront divulguées à l'administration fiscale française qui partagera ces informations avec le U.S Internal Revenue Service, administration fiscale américaine ou suivant le cas avec les autorités fiscales du pays de résidence fiscale dudit porteur de parts du Fonds.

J'ATTESTE que les informations figurant dans le présent bulletin de souscription sont exactes et complètes.

J'AUTORISE la Société de Gestion à fournir une copie de tout formulaire américain de type W8 et/ou W9 complété pour mon compte ainsi que toute autre information nécessaire pour l'établissement de mon statut fiscal à toute autorité fiscale compétente, à toute autorité habilitée à auditer ou contrôler la Société de Gestion pour des raisons fiscales.

JE M'ENGAGE à informer la Société de Gestion de tout changement y compris relatifs aux bénéficiaires effectifs dans un délai de 30 jours si la présente attestation se révèle incorrecte.

JE DÉCLARE que ce Fonds correspond à ma situation, à mon profil investisseur, à mes objectifs et à mon horizon de placement.

JE DÉCLARE avoir pris note que le distributeur ne pourra être tenu responsable des conséquences d'une mauvaise appréciation de ma situation fiscale.

JE DÉCLARE avoir reçu et pris connaissance du Règlement, du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICl) et de la Note Fiscale du Fonds.

JE DÉCLARE avoir pris note du fait que la Note Fiscale n'a pas été visée par l'AMF.

JE DÉCLARE que la présente souscription est faite pour mon propre compte et être le bénéficiaire effectif des parts du Fonds et des revenus distribués par le Fonds.

JE DÉCLARE que les fonds utilisés pour la souscription des parts du Fonds ne proviennent pas d'une activité illicite et ne concourent pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme au sens des articles L561-1 et suivants du Code monétaire et financier.

JE DÉCLARE avoir été informé(e) que la Société de Gestion n'effectuera aucune distribution avant le 31 décembre de la cinquième année suivant la fin de la Période de Souscription des parts de catégorie A et que je ne pourrais effectuer aucune demande de rachat avant la fin de vie du Fonds sauf dans les conditions visées à l'article 10.1 du Règlement.

JE RECONNAIS que les avantages fiscaux ne sont pas les seuls motifs de ma souscription dans le Fonds, qu'ils dépendent de ma situation personnelle et du respect d'un certain nombre d'engagements.

JE DÉCLARE avoir pris connaissance que le Quota Cible Innovant est fixé à 90% minimum et que le taux effectif à retenir pour déterminer la réduction d'IR applicable à mon investissement (le « Taux de Réduction IR ») est fixé à 22,5%.

JE RECONNAIS qu'il m'appartient dès lors de prendre en compte les éléments d'incertitude qui précèdent concernant le Quota Cible Innovant et le Taux de Réduction IR, afin de déterminer le montant de mon investissement et le nombre de Parts A que je souhaite souscrire dans le cadre de la présente souscription.

JE DÉCLARE avoir pris connaissance du nouveau régime de prélèvement à la source relatif à l'impôt sur le revenu tel qu'institué par la loi n°2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017 (modifiée par l'Ordonnance n°2017-1390 du 22 septembre 2017), entré en vigueur le 1er janvier 2019.

JE DÉCLARE avoir été informé(e) qu'il est recommandé de limiter le montant de ses placements dans des fonds de type du Fonds à 5 % de ses actifs financiers ;

JE DÉCLARE avoir connaissance des caractéristiques du Fonds, en comprendre les risques de perte de tout ou partie du capital, être financièrement en mesure d'y faire face et que ce produit financier de diversification répond à mes objectifs d'investissement.

JE DÉCLARE avoir pris connaissance des frais et commissions prélevés en vue de la commercialisation, du placement et de la gestion du Fonds, tels que ces éléments figurent dans le Règlement, le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICl) du Fonds et dans le présent bulletin de souscription.

JE DÉCLARE que le régime fiscal de faveur n'est pas le seul motif de ma Souscription dans le Fonds.

JE CERTIFIE être le titulaire (ou avoir reçu les pouvoirs nécessaires) concernant tous les comptes pour lesquels cette déclaration est établie.

(*) notamment des « Personnes américaines » les citoyens et résidents. Si vous avez un doute sur votre situation personnelle il est recommandé de contacter votre conseiller fiscal.

(**) Décret portant publication de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique en vue d'améliorer le respect des obligations fiscales à l'échelle internationale et de mettre en œuvre la loi relative au respect des obligations fiscales concernant les comptes étrangers (dite « loi FATCA »).

(***) à savoir notamment nom, adresse, numéro d'identification fiscale, informations relatives à son (ses) compte(s) présent(s) et futur(s) (numéros de compte, le solde ou la valeur du compte à la fin de l'année ou, le cas échéant, à la clôture du compte, etc.

2. ENGAGEMENTS

Il est précisé que les informations données dans le présent bulletin sont conformes à la réglementation en vigueur à sa date d'édition. Elles sont susceptibles d'être modifiées. Consultez la note fiscale du Fonds.

Engagements spécifiques en vue de bénéficier de la réduction d'IR sur les revenus de 2022 ou ceux de 2023. Je déclare :

- être résident fiscal en France et avoir pris connaissance du fait que la réduction d'IR liée à la souscription des parts A concerne les revenus de 2022 ou de 2023,
- avoir noté que pour bénéficier de la réduction d'IR, les parts A devront être souscrites et intégralement libérées au plus tard le 31/12/2022 (pour l'imposition des revenus de 2022), ou après le 31/12/2022 et au plus tard le 31/12/2023 (pour l'imposition des revenus de 2023), et que les versements pris en compte pour bénéficier de la réduction d'IR (c'est-à-dire ma souscription nette de droits d'entrée et retenue à proportion du Quota Cible Innovant), sont en principe plafonnés à 12.000 € si je suis célibataire, veuf ou divorcé et à 24.000 € si je suis marié ou pacsé et soumis à imposition commune avec mon conjoint ou partenaire (sous réserve des évolutions fiscales qui pourraient intervenir postérieurement à la date d'agrément du Fonds par l'AMF),
- être conscient que je dois conserver mes parts A jusqu'au 31 décembre de la 5^{ème} année suivant celle de ma souscription (soit jusqu'au 31/12/2028) mais que la durée de blocage des rachats de parts court jusqu'à la fin de vie du Fonds, soit en principe jusqu'au 31 décembre 2030 et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2032 en cas de prorogation de la durée de vie du Fonds.

Engagements spécifiques en vue de bénéficier d'une exonération d'IR sur les produits distribués et les plus-values des parts du Fonds.
Je déclare :

- être conscient(e) que pour bénéficier de l'exonération d'impôt sur le revenu au titre des produits et plus-values de cession des parts du Fonds prévue aux articles 150-0 A et 163 quinquies B du CGI, je dois (i) être fiscalement domicilié(e) en France, et (ii) m'engager à conserver les parts A auxquelles j'ai souscrit pendant 5 ans au moins à compter de la fin de la période de souscriptions des parts A, à réinvestir immédiatement dans le Fonds la totalité des sommes ou valeurs auxquelles donne droit la souscription des parts A au titre de la même période et à ne pas demander la disposition des fonds ainsi réinvestis avant l'expiration de cette période,
- avoir noté que l'inexactitude des déclarations ou le non-respect des engagements énoncés ci-dessus pourrait entraîner la perte de tout ou partie des avantages fiscaux,
- ne pas détenir moi-même, avec mon conjoint, partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou mon concubin notoire soumis à une imposition commune, et nos ascendants et descendants, plus de 10% des parts du Fonds, ni directement ou indirectement (ou par le biais d'une fiducie) plus de 25% des droits dans les bénéficiaires des sociétés dont les titres figurent à l'actif du Fonds et ne pas avoir détenu seul ou ensemble ce pourcentage à un moment quelconque au cours des 5 années précédant la souscription des parts.

3. ABSENCE DE TOUT DÉMARCHAGE BANCAIRE ET FINANCIER

Je reconnais avoir souscrit les parts du FCPI NextStage Découvertes 2022 - 2023 dans le cadre d'une recommandation personnalisée et en l'absence de tout démarchage bancaire ou financier tel que défini à l'article L.341-1 du Code Monétaire et Financier.

Constitue notamment un acte de démarchage bancaire ou financier, (i) toute prise de contact non sollicitée, par quelque moyen que ce soit, avec une personne physique ou une personne morale déterminée, en vue d'obtenir, de sa part, un accord sur la réalisation par une des personnes mentionnées au 1° de l'article L. 341-3 du CMF d'une opération sur un des instruments financiers énumérés à l'article L. 211-1 du CMF, et/ou (ii) quelle que soit la personne à l'initiative de la démarche, le fait de se rendre physiquement au domicile des personnes, sur leur lieu de travail ou dans les lieux non destinés à la commercialisation de produits, instruments et services financiers, en vue des mêmes fins.

4. SOUSCRIPTION ET ENCADREMENT DES FRAIS ET COMMISSIONS DE COMMERCIALISATION, DE PLACEMENT ET DE GESTION

Nombre de parts	Je déclare souscrire _____,00 Parts A de 1€ chacune (3 000 parts minimum).
Montant total avec droits d'entrée	Je verse un montant total (MT) de : _____, ___ € ,
Montant des droits d'entrée	qui comprend un montant de droits d'entrée (MDE) de _____, ___ €. Ce montant ne peut correspondre à un pourcentage supérieur à 5% 2% du montant de cette souscription. J'ai pris connaissance du fait que les droits d'entrée dans le Fonds sont négociables.

- Je consens à ce que soient prélevés sur le Fonds des frais et commissions de gestion et de distribution, à hauteur d'un taux de frais annuel moyen (TFAM) maximal de 3,80% (TMFAM_GD), dont des frais et commissions de distribution (y compris droits d'entrée), à hauteur d'un pourcentage maximal de 1,70% (TMFAM_D).

- Les frais et commissions de distribution ne pourront être prélevés au-delà de la durée de vie du Fonds, soit le 31 décembre 2030 et au plus tard le 31 décembre 2032 en cas de prorogation de la durée de vie du Fonds.

Modalités spécifiques de partage de la plus-value (« carried interest »)

Les porteurs de parts spéciales ont vocation à investir au moins 0,25 % (SM) du montant des souscriptions initiales totales dans des parts spéciales qui leur ouvrent un droit d'accès à 20 % (PVD) de la plus-value réalisée par le Fonds, dès lors que sont réunies les conditions de rentabilité suivantes : remboursement du nominal des parts de catégories A et B.

Convention de réception-transmission d'ordres (RTO)

Entre :

Nom, Prénom :

Adresse : Profession :

ci-après dénommé le Client

DCGA, conseil en gestion de patrimoine, enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07 002 380 www.orias.fr en qualité de Conseiller en investissements financiers adhérent de la Chambre nationale des conseils en gestion de patrimoine, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, ci-après dénommé le Conseil.

D'autre part,

Article 1 : Préambule

Le Conseil, en sa qualité de CIF, est habilité à exercer une mission de réception transmission d'ordres portant sur des parts ou actions d'OPC, dans les conditions et limites légales et réglementaires.

La présente convention est passée conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, notamment celles prévues par l'article 325-32 du Règlement Général de l'AMF.

Le Client, titulaire d'un compte reste libre et autonome dans la gestion personnelle de son portefeuille. Le Conseil ne réalise aucun acte de gestion pour le compte du client ou pour compte de tiers.

Le Client déclare connaître les règles de fonctionnement des marchés sur lesquels il peut opérer aux termes de la présente convention et fera son affaire du suivi des éventuelles modifications apportées aux règles de fonctionnement.

Article 2 : Objet de la convention

La convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Conseil pourra fournir au Client la prestation de réception-transmission d'ordre.

Cette prestation devra expressément s'inscrire dans le prolongement de l'activité de conseil ; elle ne devra s'exercer qu'en vue de transmettre un ordre résultant d'un conseil prodigué par le Conseil.

Les ordres donnés par le Client dans le cadre de la présente convention ne pourront porter que sur des parts ou actions d'OPC. Autrement dit, le Conseil ne pourra pas réceptionner des ordres sur des instruments financiers autres que les OPC.

Le Client s'engage à informer le Conseil de tout évènement susceptible d'altérer sa capacité à apprécier les caractéristiques des opérations dont il demande la réalisation ainsi que les risques particuliers que ces opérations peuvent comporter.

Article 3 : Réception et prise en charge des ordres

A la suite de la prestation de conseil, le Client pourra adresser ses ordres au Conseil par écrit en usant exclusivement des moyens suivants :

- remise en mains propres,
- lettre simple,
- télécopie,
- courriel auquel sera joint l'ordre scanné sous format pdf.

Chaque ordre donné par le Client devra comporter :

- son identité,
- son numéro de compte,
- la nature de l'opération souhaitée (achat et/ou vente),
- la désignation de l'OPC sur laquelle porte l'ordre et son code ISIN,
- le nombre de parts ou actions d'OPC sur lequel porte l'ordre,
- la signature du Client.

Le Client s'engage à avertir par téléphone le Conseil avant toute transmission d'ordre.

Les ordres seront réceptionnés aux horaires d'ouverture habituels du cabinet. En dehors de ces horaires, les ordres seront instruits dans les meilleurs délais suivant la réception de l'ordre.

Pendant la période de congés du Conseil, le Client pourra adresser ses ordres directement auprès des établissements teneur de compte.

Lorsque l'ordre est adressé au Conseil par lettre simple, par télécopie ou par courriel, le Conseil en accuse réception, selon tout procédé de son choix dans un délai d'un jour ouvré suivant sa réception.

Le Conseil se réserve la possibilité de demander au Client confirmation de l'ordre émis, par tout moyen avant sa transmission à l'établissement teneur de compte en vue de son exécution.

Paraphe

La demande de confirmation devra intervenir un jour ouvré après la réception de l'ordre.

A défaut de confirmation par le Client lorsque celle-ci est exigée par le Conseil, l'ordre est réputé abandonné.

Le Conseil horodatera l'ordre dès sa réception ou sa confirmation par le Client lorsque celle-ci est requise par le Conseil.

L'horodatage matérialise la prise en charge de l'ordre.

Article 4 : Transmission des ordres

A réception de l'ordre émis par le Client ou de sa confirmation lorsque celle-ci est requise par le Conseil, et en tout état de cause dans les meilleurs délais de cette réception ou de cette confirmation, le Conseil transmettra l'ordre à l'établissement teneur de compte du Client.

Le Client déclare expressément accepter ce délai de transmission et en faire son affaire au regard des conditions pratiquées par les Intermédiaires sur les titres sur lesquels il intervient et notamment en ce qui concerne les heures applicables pour la passation des ordres et leurs conditions de validité.

Le Conseil ne peut être tenu responsable d'aucune faute ou manquement commis par l'établissement dans l'accomplissement de sa mission, de sorte que sa responsabilité ne saurait être recherchée à ce titre.

Le Client est expressément informé que la transmission de l'ordre ne préjuge pas de son exécution. L'ordre n'est exécuté que :

- si les conditions de marché le permettent,
- s'il satisfait à toutes les conditions légales, réglementaires et contractuelles applicables.

Si l'ordre n'a pas pu être exécuté, le Conseil en informera son client dans les meilleurs délais, par courrier, télécopie, courriel ou téléphone (dans ce dernier cas, l'information sera confirmée par écrit).

L'ordre qui n'a pu être exécuté sera annulé. Il appartiendra au client d'émettre un nouvel ordre.

Article 5 : Information du client sur l'ordre exécuté

Il est rappelé que l'établissement teneur de compte transmettra au Client un avis d'opéré confirmant l'exécution ou non de l'ordre passé, conformément aux termes et conditions de la convention de compte titres conclue entre le Client et cet établissement.

En cas de contestation relative aux conditions de réception ou de transmission d'un ordre, la contestation, formulée par écrit et motivée, doit être adressée au Conseil dans le délai de huit (8) jours suivant la réception de l'avis d'opéré par le Client.

A défaut de contestation dans les formes et délais impartis, le Conseil sera réputé avoir dûment exécuté sa mission aux termes des présentes.

Article 6 : Obligations du Conseil

Le Conseil agit conformément aux usages de la profession.

Il ne pourra être tenu pour responsable d'aucune perte ou manquement dans l'accomplissement de ses obligations ayant pour cause la survenance d'un cas de force majeure ou résultant d'un manquement de l'établissement teneur de compte.

Notamment, il ne pourra être tenu d'aucune conséquence pouvant résulter d'une rupture dans les moyens de transmission des ordres utilisés.

Article 7 : Rémunération

Le Client ne supportera **aucune facturation** pour le service de réception-transmission d'ordres effectué par le Conseil, tel que défini par les présentes.

Article 8 : Fin de la convention

La convention est conclue pour une durée indéterminée. Elle peut être résiliée à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception par le Client ou par le Conseil avec un préavis de huit (8) jours à compter de la réception de ladite lettre.

Dans la mesure où le Client demande la résiliation de la présente convention, il en informe simultanément l'établissement teneur du compte.

La présente convention prend fin de plein droit en cas de clôture de tous les comptes ouverts au nom du Client pour lesquels le Conseil intervient comme intermédiaire.

Article 9 : Droit applicable

La présente convention est soumise au droit français.

La présente convention, établie en deux exemplaires originaux, est signée.

Fait à le

Signature du client + mention « lu et approuvé »